

# Initiatives visant la réussite des élèves

## Contexte

Le ministère de l'Éducation (Ministère) administre le système d'éducation financé par les fonds publics en Ontario et est généralement responsable de l'élaboration du curriculum, de la détermination des conditions que les élèves doivent satisfaire pour obtenir leur diplôme et du financement des conseils scolaires. À l'heure actuelle, l'Ontario compte 72 conseils scolaires financés par le gouvernement, dont 70 ayant des écoles secondaires, avec plus de 700 000 élèves qui fréquentent quelque 900 écoles secondaires. Depuis 2003, le Ministère a mis en oeuvre de nombreuses initiatives pour aider les élèves à terminer leurs études secondaires et à obtenir leur diplôme. Ces initiatives s'inscrivent dans la Stratégie visant la réussite des élèves de l'Ontario. L'objectif général de la Stratégie était que 85 % des élèves du secondaire obtiennent leur diplôme avant la fin de l'année scolaire 2010-2011.

Commandé en 2003 par le Ministère, le rapport *Étude sur la double cohorte* a conclu qu'au moins 25 % des élèves ontariens qui étaient en 9<sup>e</sup> année en 1998-1999 n'obtiendraient pas leur diplôme d'études secondaires. À l'époque, le taux de diplomation était de 68 %. Le rapport soulignait également que si un élève accusait un retard d'un crédit en 9<sup>e</sup> ou 10<sup>e</sup> année, il présentait un risque de

décrochage. Selon ce critère, à l'époque, 27 % des élèves de 9<sup>e</sup> année et 40 % des élèves de 10<sup>e</sup> année risquaient de ne pas terminer leurs écoles secondaires puisqu'il leur manquait au moins un crédit.

Ces statistiques ont incité le gouvernement à élaborer la Stratégie visant la réussite des élèves afin d'améliorer le rendement des élèves et de réduire considérablement le taux de décrochage. La Stratégie vise à aider les élèves à adapter leurs études en fonction de leurs forces, de leurs objectifs et de leurs intérêts et encourage les élèves qui ont décroché à reprendre leurs études et à obtenir un diplôme. Pour obtenir un diplôme de fin d'études secondaires de l'Ontario, les élèves doivent réussir 18 cours obligatoires et 12 cours optionnels, effectuer 40 heures de service communautaire et réussir en 10<sup>e</sup> année le test provincial ou le cours de compétences linguistiques.

La Division du rendement des élèves est l'entité principale chargée de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de la surveillance de la Stratégie visant la réussite des élèves de l'Ontario. Environ 50 employés à temps plein de la Division sont engagés dans l'exécution de la Stratégie, y compris les membres du personnel administratif et opérationnel. La responsabilité de l'exécution des initiatives visant la réussite des élèves incombe aux conseils scolaires et aux écoles. Chaque conseil scolaire reçoit des fonds pour l'embauche d'un leader pour la réussite des élèves, dont le mandat consiste à

aider à mettre en oeuvre les initiatives relatives aux programmes dans ses écoles, ainsi que d'un enseignant pour la réussite des élèves par école secondaire qui est chargé d'offrir un soutien aux élèves qui risquent de ne pas obtenir de diplôme. En plus du financement par étudiant destiné aux enseignants pour la réussite des élèves, le Ministère a versé près de 130 millions de dollars aux conseils scolaires en 2010-2011 pour assurer l'exécution des initiatives visant la réussite des élèves.

## Objectif et portée de la vérification

La vérification de la Stratégie visant la réussite des élèves du Ministère avait pour objectif de déterminer si celui-ci, les conseils scolaires sélectionnés et les écoles avaient mis en place des procédures adéquates permettant :

- d'identifier les élèves qui risquent de ne pas obtenir de diplôme ainsi que d'élaborer et de mettre en oeuvre des initiatives pour répondre à leurs besoins;
- de s'assurer que les paiements de transfert sont dépensés aux fins prévues et affectés en fonction des besoins des élèves;
- de mesurer l'efficacité avec laquelle la Stratégie permet d'augmenter le nombre d'élèves qui obtiennent leur diplôme et sont adéquatement préparés à poursuivre des études postsecondaires, à effectuer un apprentissage ou à occuper un emploi, de même que de rendre compte de celle-ci.

La haute direction a examiné et accepté nos objectifs de vérification et les critères de vérification connexes.

Notre travail de vérification a été mené à l'administration centrale du Ministère, principalement à la Division du rendement des élèves, qui est responsable de l'exécution de la Stratégie visant la réussite des élèves, ainsi qu'auprès des conseils scolaires

sélectionnés et d'un échantillon d'écoles secondaires gérées par ces conseils. Nous avons visité le conseil scolaire de district de Lambton-Kent, le conseil scolaire de district du comté de Simcoe et le conseil scolaire du district catholique de Toronto.

Dans notre vérification, nous avons examiné les lois, les politiques et les procédures pertinentes, et nous avons rencontré le personnel concerné au Ministère. Nous avons également rencontré le personnel des conseils scolaires, y compris des directeurs et des enseignants. Nous avons effectué des recherches sur les pratiques connexes en vigueur dans d'autres administrations et sollicité les opinions de membres du personnel enseignant d'universités et de collèges au sujet du niveau de préparation des diplômés du système des écoles secondaires de l'Ontario. Notre vérification a également comporté un examen des activités pertinentes de la Direction des services de vérification interne du Ministère. Nous avons passé en revue les rapports récents de la Direction et avons tenu compte de ses travaux et de toute question pertinente qu'elle a soulevée dans la planification de notre vérification.

## Résumé

Le Ministère s'est fixé comme objectif de porter à 85 % le taux de diplomation au niveau secondaire d'ici 2010-2011. Selon le taux de diplomation déclaré, des progrès constants ont été réalisés en vue d'atteindre cet objectif : le taux de diplomation était de 81 % en 2009-2010 comparativement à 68 % en 2003-2004. D'autres ajustements aux initiatives en cours pourraient être nécessaires pour que le Ministère puisse atteindre son objectif et que les élèves qui obtiennent un diplôme acquièrent les connaissances et les habiletés nécessaires pour poursuivre des études postsecondaires ou réussir dans un emploi. Nous avons fait les observations suivantes concernant l'exécution de la Stratégie visant la réussite des élèves :

- En général, nous avons observé que les conseils scolaires faisaient du bon travail pour identifier et soutenir les élèves qui courent le risque de ne pas terminer leurs études secondaires. Les conseils scolaires et les écoles recensent les facteurs de risque tels que le sexe, l'absentéisme et l'insuccès en classe pour identifier les élèves à risque. Même si les conseils scolaires que nous avons visités destinaient la majorité des programmes aux élèves à risque, d'autres administrations ont constaté que l'orientation des soutiens vers les groupes d'élèves plus à risque, en fonction de facteurs de risque tels que l'origine ethnique, l'invalidité ou la situation économique, pouvait être très efficace pour améliorer le taux de diplomation. À titre d'exemple, les programmes ciblés offerts dans une école secondaire aux États-Unis ont recueilli un taux de diplomation de 92 % chez les élèves afro-américains, résultat nettement supérieur à la moyenne de l'État de 67 % déclarée pour ce groupe.
- Le taux de diplomation déclaré par le Ministère est établi en calculant le pourcentage des élèves de 9<sup>e</sup> année qui obtiennent leur diplôme en cinq ans. Toutefois, le taux de diplomation aurait été de 72 % si une période de quatre ans seulement avait été retenue, ce qui pourrait servir de mesure de l'exécution réussie ou non du curriculum par les écoles. Par ailleurs, le taux de diplomation aurait été de 91 % si le Ministère avait déclaré le taux de diplomation global des élèves à l'âge de 25 ans, ce qui pourrait donner une meilleure indication du nombre de personnes en Ontario ayant terminé au moins leurs études secondaires.
- Le Ministère et les conseils scolaires recueillent des données utiles, telles que les taux de crédits acquis, de façon à pouvoir identifier rapidement les élèves qui risquent de ne pas obtenir de diplôme et à suivre leur progression à mesure que les initiatives visant la réussite des élèves sont mises en oeuvre et que d'autres soutiens leur sont offerts. Puisqu'il n'y a pas de tests provinciaux faisant suite au test de compétences linguistiques de 10<sup>e</sup> année, le Ministère doit principalement suivre les fluctuations du taux de diplomation pour mesurer le succès de la Stratégie. Toutefois, contrairement aux résultats communiqués par l'OQRE, les taux de diplomation par conseil scolaire ne sont pas rendus publics, et les conseils scolaires n'utilisent toujours pas de méthode uniforme pour calculer ces taux, qui permettraient des comparaisons significatives à l'échelle de la province. Il faut aussi recueillir un complément d'information sur la préparation des diplômés aux études postsecondaires ou à l'emploi.
- Durant l'année scolaire 2010-2011, une initiative de réengagement des élèves a incité plus de 5 000 élèves à retourner à l'école pour obtenir un diplôme mais, dans certains cas, le service communautaire de 40 heures était la seule condition qu'ils devaient satisfaire pour obtenir un diplôme. Une école dans l'un des conseils scolaires que nous avons visités avait mis en oeuvre un programme pour aider les élèves à effectuer leurs heures de service communautaire et, durant la deuxième année de l'initiative, la moitié des élèves de 9<sup>e</sup> année avaient déjà satisfait à cette exigence. De plus, cette école a constaté que ces élèves continuaient généralement de participer à des activités communautaires et accumulaient ainsi des centaines d'heures de service communautaire.
- Nous avons constaté des situations où la documentation sur le Programme d'éducation coopérative n'établissait pas clairement le lien entre les stages en milieu de travail et les attentes connexes du Programme, même s'il s'agit d'une exigence. L'éducation coopérative permet aux élèves d'acquérir des crédits d'études secondaires dans un stage en milieu de travail associé à un cours approuvé par le Ministère. À titre d'exemple, les élèves qui

ont acquis des crédits dans une diversité de stages en milieu de travail, comme dans des boutiques de vêtements, des établissements de restauration rapide, des cafés, des bureaux d'urbanisme municipal, des studios de télévision et des laboratoires. Nous avons relevé de nombreux exemples où nous nous demandions si le stage était directement lié aux attentes d'apprentissage du curriculum en classe.

- Au cours des deux dernières années scolaires, soit 2009-2010 et 2010-2011, 15 millions de dollars sur les 245 millions que le Ministère a versés aux conseils scolaires pour financer des initiatives visant la réussite des élèves ont été affectés en fonction des résultats de l'évaluation directe des besoins des élèves. La majorité des fonds ont été affectés en fonction du nombre d'élèves inscrits à chaque conseil scolaire ou des demandes soumises aux conseils. Même si une importante partie de ces fonds a finalement été utilisée pour soutenir les élèves à risque, ils n'étaient pas nécessairement destinés aux conseils scolaires, aux écoles et aux élèves qui avaient le plus besoin de soutien. Par exemple, un conseil scolaire dont 81 % des élèves étaient en bonne voie pour obtenir leur diplôme a reçu 240 \$ par élève, alors qu'un conseil scolaire voisin dont seulement 69 % des élèves aspiraient à un diplôme a reçu moins de la moitié de ce montant. Nous avons été informés que les écarts de financement étaient majoritairement attribuables aux différents degrés de participation des conseils scolaires aux programmes financés en fonction des demandes.
- Nous avons constaté que les conseils visités comptabilisaient de façon appropriée les fonds reçus afin de favoriser la réussite des élèves. Toutefois, au cours des deux dernières années scolaires se terminant en 2010-2011, les conseils scolaires de l'Ontario ont reçu des fonds imprévus de près de 8 millions de dollars au total tard dans l'année scolaire, qu'ils devaient dépenser avant la fin de celle-ci. Le

fait d'avoir touché ces paiements à une date aussi tardive a compliqué leur engagement à bon escient, et certains conseils scolaires ont acheté des articles dont les écoles n'avaient pas nécessairement besoin à ce temps-là, notamment d'autres outils et équipements modernes.

## RÉPONSE GLOBALE DU MINISTÈRE

Nous remercions le vérificateur général de ses recommandations et avons apporté une attention particulière à leur mise en oeuvre. Le ministère de l'Éducation s'est fixé trois objectifs : améliorer le rendement des élèves; réduire les écarts de rendement entre ces derniers et accroître la confiance du public à l'égard du système d'éducation financé par les fonds publics. En collaboration avec les enseignants à l'échelle de la province, nous accordons beaucoup d'importance à l'utilisation de données probantes axées sur les résultats pour atteindre plus efficacement ces objectifs. Le rapport du vérificateur sur la Stratégie visant la réussite des élèves est une importante contribution à cet égard.

Le rapport souligne des pratiques louables ainsi que certains domaines particuliers qui nécessitent des améliorations. Il met en évidence les pratiques de certains conseils scolaires qui devraient être partagées à plus grande échelle. Il appuie les pratiques du Ministère et des conseils scolaires qui consistent à recueillir des données sur le rendement et à rédiger des rapports sur les indicateurs clés de progrès. Il appuie notre collaboration accrue avec les secteurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement et de la formation postsecondaires ainsi qu'avec les employeurs. Il souligne les progrès réalisés au chapitre de la hausse du taux de diplomation en Ontario et nous encourage à poursuivre notre examen de la réussite des élèves en tenant compte d'une gamme de variables et d'échéanciers. Finalement, il renforce notre engagement à l'égard de l'évaluation des politiques et des programmes et confirme

l'importance de notre processus continu d'ajustement des programmes pour veiller à ce que les ressources du Ministère et des conseils scolaires soient collectivement réparties pour répondre le mieux possible aux besoins des élèves.

## Constatations détaillées de la vérification

### MESURE ET COMPTE RENDU DES RÉSULTATS DES ÉLÈVES

#### Indicateurs de la réussite des élèves

La Stratégie visant la réussite des élèves est une stratégie provinciale générale conçue pour aider les élèves à réussir leurs études secondaires et à atteindre leurs objectifs postsecondaires. En 2005, le Ministère s'est fixé l'objectif de porter à 85 % le taux de diplomation d'ici l'année scolaire 2010-2011. Comme le montre la Figure 1, le taux de diplomation a augmenté de façon constante, passant de 68 % en 2003-2004 à 81 % en 2009-2010.

En plus de surveiller le taux de diplomation provincial, le Ministère recueille des données qui sont des indicateurs de la réussite des élèves pour mesurer et évaluer les progrès des élèves et vérifier l'efficacité de la Stratégie visant la réussite des élèves. Ces indicateurs sont fondés sur les résultats de recherches menées par le Ministère et d'autres

études qui mettent en évidence les facteurs qui interviennent à la longue dans le décrochage de certains élèves. Le Ministère recueille également d'autres indicateurs, tels que les taux de crédits acquis, les taux de réussite des cours obligatoires et les résultats des tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).

L'OQRE fait passer un test provincial de 9<sup>e</sup> année en mathématiques et le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) en 10<sup>e</sup> année. L'OQRE rend publics les résultats de ces tests à l'échelle de la province, des conseils scolaires et des écoles. Le Test de compétences linguistiques de 10<sup>e</sup> année est la dernière évaluation provinciale indépendante du rendement à laquelle sont soumis les élèves du secondaire.

Même si le Ministère publie les taux de crédits acquis en 10<sup>e</sup> année par conseil scolaire, il ne publie pas les taux de diplomation par conseil scolaire et n'a pas établi d'objectifs précis à atteindre relativement à ses différents indicateurs de réussite des élèves. L'établissement d'objectifs pour les différents indicateurs et la mesure des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs à l'échelle des écoles, des conseils scolaires et de la province permettent de repérer rapidement des signes précurseurs qui justifieraient une intervention.

À l'interne, le Ministère réunit les rapports de données des conseils scolaires ainsi que les moyennes provinciales. Même si les conseils scolaires n'ont pas utilisé ces rapports de données sur les indicateurs aux fins d'analyse, ils les ont néanmoins utilisés pour vérifier et rapprocher leurs propres données et les comparer aux moyennes provinciales. Toutefois, sauf dans le cas des données partagées sur les crédits acquis en 10<sup>e</sup> année, les conseils scolaires et les écoles ne peuvent pas évaluer où ils se situent par rapport aux conseils et aux écoles comparables dans d'autres régions de la province.

De façon plus générale, depuis l'année scolaire 2009-2010, les conseils scolaires doivent préparer des plans d'amélioration globaux de leurs écoles secondaires, assortis d'objectifs de rendement clairement définis, de stratégies visant à atteindre

**Figure 1 : Taux d'obtention de diplôme d'études secondaires de l'Ontario (%)**

Source des données : Ministère de l'Éducation

Année scolaire	Taux (%)
2003-2004	68
2004-2005	71
2005-2006	73
2006-2007	75
2007-2008	77
2008-2009	79
2009-2010	81

ces objectifs et d'échéanciers pertinents pour rendre compte des résultats. Dans le cadre de la surveillance de ces plans, le Ministère rencontre trois fois par année le personnel cadre des conseils scolaires pour discuter des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs, des leçons retenues de l'année précédente et des stratégies à mettre en oeuvre à l'avenir.

Nous avons examiné un échantillon de plans d'amélioration préparés par des conseils scolaires et avons constaté que, même si certains avaient des objectifs communs, le Ministère ne les intégrait pas dans sa stratégie globale. Par exemple, la majorité des conseils scolaires adoptaient les objectifs provinciaux de hausse du taux de diplomation, mais rien n'a été fait pour tenter de décrire de quelle façon chaque conseil scolaire pourrait contribuer à l'atteinte de l'objectif général, soit un taux de diplomation de 85 %. Seulement un des trois conseils scolaires que nous avons visités avait établi des objectifs précis et mesurables relativement aux taux de diplomation et de crédits acquis.

Nous avons constaté que d'autres administrations avaient mis en place des structures de responsabilisation et de transparence plus rigoureuses auxquelles doivent satisfaire leur ministère de l'Éducation et les différents conseils scolaires (administrations, districts) en préparant des rapports annuels officialisés assortis de plans à long terme qui comprennent des indicateurs et des objectifs de rendement. En Alberta, par exemple, les administrations scolaires utilisent un ensemble commun et uniforme de mesures de rendement qui sont alignées sur les objectifs provinciaux. L'Alberta présente également des rapports sur des mesures de rendement supplémentaires, notamment les taux de décrochage annuels et les taux de transition postsecondaire, alors que la Colombie-Britannique exige que ses districts scolaires décrivent les modifications à apporter à leurs stratégies lorsqu'ils n'ont pas atteint les objectifs.

## Calcul et déclaration des taux de diplomation

La méthode pour calculer le taux de diplomation adoptée par le Ministère est fondée sur une approche de cohorte, qui détermine le pourcentage des élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires de l'Ontario cinq ans après avoir commencé la 9<sup>e</sup> année. Cette méthode comporte des lacunes inhérentes, telles que l'absence de données sur les élèves qui pourraient avoir obtenu leur diplôme ailleurs qu'en Ontario. De plus, après avoir abandonné l'école, certains élèves pourraient avoir poursuivi leurs études et obtenu leur diplôme plus de cinq ans après avoir commencé la 9<sup>e</sup> année.

De nombreux facteurs doivent être pris en considération avant de décider la meilleure façon de calculer un taux de diplomation. Chaque méthode comporte des avantages et des inconvénients, mais aucune ne produira de statistique optimale à toutes fins utiles. Même si le curriculum est conçu de façon que les élèves terminent leurs études secondaires en quatre ans, le Ministère a sélectionné le taux de la cohorte d'élèves qui a obtenu un diplôme en cinq ans comme mesure officielle de la réussite des élèves. La déclaration du taux de la cohorte d'élèves qui ont obtenu leur diplôme en quatre ans fournirait une indication du nombre d'élèves qui ont terminé le curriculum – et de la fréquence à laquelle les écoles réussissent à l'enseigner aux élèves – dans le délai de quatre ans. En outre, une autre mesure telle qu'un taux général de diplomation au niveau secondaire à un certain âge, par exemple 25 ans, serait une meilleure indication du nombre de personnes en Ontario qui ont terminé au moins leurs études secondaires. (Voir la Figure 2.)

Afin d'avoir une vue d'ensemble de leur rendement, deux des conseils scolaires que nous avons visités calculent des taux de diplomation multiples, par exemple pour les cohortes d'élèves qui ont obtenu leur diplôme dans un délai de quatre ans, de cinq ans ou de plus de six ans. Toutefois, bien que certains conseils scolaires calculent de tels taux, aucun de ceux que nous avons visités ne

**Figure 2 : Divergence des taux d'obtention de diplôme d'études secondaires de l'Ontario (année scolaire 2009-2010) (%)**

Source des données : Ministère de l'Éducation et Statistique Canada

Taux	Méthode de calcul
72	taux de diplomation de la cohorte de quatre ans
81	taux de diplomation de la cohorte de cinq ans
91	taux de diplomation global à l'âge de 25 ans*

\* fondé sur des données d'enquête

publie ses taux de diplomation, même si certains de ces renseignements se trouvent dans les plans d'amélioration.

De plus, tous les conseils scolaires que nous avons examinés utilisaient différentes méthodes pour calculer les taux de diplomation. Certaines de ces méthodes étaient des variations de la méthode de calcul du Ministère fondée sur des cohortes d'élèves, alors que d'autres n'étaient pas toutes fondées sur une cohorte. Ainsi, même si l'information sur les taux de diplomation était accessible, il serait trompeur d'utiliser ces données pour comparer les taux de diplomation des différents conseils scolaires et des différentes écoles dans la province.

En plus de surveiller les taux de diplomation, nous avons relevé un conseil scolaire qui recueillait, tant à l'échelon du conseil qu'à celui des écoles, d'autres statistiques liées à la diplomation, notamment les suivantes :

- le nombre d'élèves qui ont obtenu leur diplôme dans un délai de quatre ans;
- le nombre d'élèves transférés ailleurs à des fins éducatives;
- le nombre d'élèves qui ne sont pas revenus à l'automne mais qui ont reçu un diplôme subséquemment;
- le pourcentage des élèves qui ont quitté le système d'éducation sans obtenir de diplôme.

Le conseil scolaire en question jugeait que l'utilisation de différents taux et la ventilation de ces taux lui fournissaient des données utiles pour la mise en oeuvre d'initiatives visant la réussite des élèves ainsi qu'une vue plus complète de l'activité

des élèves en ce qui concerne la diplomation. Le fait que les conseils scolaires prennent l'initiative de procéder à ce type d'évaluation montre l'utilité de celle-ci et démontre l'importance de faire une telle analyse avec cohérence et à l'échelle de la province.

En octobre 2009, le Ministère a formé un groupe de travail pour examiner les méthodes utilisées par les conseils scolaires pour calculer les taux de diplomation. Le groupe a convenu qu'un certain nombre de facteurs jouaient un rôle dans la détermination des taux de diplomation à l'échelle des conseils scolaires, notamment des méthodes de calcul normalisées qui sont conformes à celles qui sont utilisées pour déterminer le taux de diplomation provincial par cohorte. Toutefois, le groupe ne s'est pas penché sur le calcul du taux de diplomation pour les différentes écoles ni la préparation de rapports à cet égard. Toutefois, les membres s'entendaient pour dire que d'autres détails comme le sexe et le statut d'immigrant devraient être fournis, à des fins de planification et d'élaboration de programmes, sur les élèves qui n'ont pas obtenu leur diplôme. La dernière rencontre du groupe de travail a eu lieu en mars 2010, mais le Ministère nous a informés qu'un nouveau comité serait formé en septembre 2011.

Nous avons recensé d'autres administrations qui rendent publiques des données détaillées sur les taux de diplomation et de décrochage à l'échelle des conseils scolaires et des écoles à titre d'exigences en matière de responsabilisation. Par exemple, la Saskatchewan rend public un taux de diplomation pour chaque année, les élèves pouvant prendre entre trois ans ou moins et huit ans ou plus pour obtenir leur diplôme. De même, l'Alberta rend publics les taux de diplomation en trois, quatre et cinq ans, et elle fait état du nombre d'élèves qui ont décroché ou qui ont continué leurs études sans toutefois obtenir de diplôme.

### Collecte de données sur la réussite des élèves

En plus du financement attribué à la Stratégie visant la réussite des élèves, le Ministère a versé plus de 120 millions de dollars de 2004-2005 à

2010-2011 pour renforcer la capacité des écoles et des conseils scolaires à utiliser les données et les renseignements afin de prendre des décisions fondées sur des données probantes pour améliorer le rendement des élèves. Au cours de notre vérification, nous avons constaté que chacun des trois conseils scolaires que nous avons visités utilisait un système de gestion de l'information sur les élèves acheté auprès d'un fournisseur indépendant. Ces systèmes permettaient de recueillir des données, de produire des rapports au niveau des conseils scolaires, des écoles et des élèves individuels ainsi que de faire le suivi des données sur le rendement des élèves aux fins d'analyse subséquente. Même si le Ministère a tenté de renforcer la capacité des systèmes à l'échelon des écoles et des conseils scolaires, une approche panprovinciale serait plus rentable, compte tenu des similarités des fonctionnalités des systèmes de gestion de l'information sur les élèves.

Comme nous l'avons souligné précédemment, chaque conseil scolaire transmet au Ministère des données sur le rendement des élèves ainsi que sur les présences et des renseignements personnels, y compris le pays de naissance et la langue maternelle parlée à la maison. Nous avons observé que le Ministère avait mis en place un processus complet de vérification des données recueillies par les écoles et les conseils scolaires pour réduire le risque d'inexactitudes.

Au terme des présentations de données au Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON) par les conseils scolaires, les données sur les indicateurs peuvent être finalisées aux fins de prise de décisions à l'interne et de préparation de rapports externes. Toutefois, les données ne sont habituellement finalisées que plus de six mois après la date limite de présentation, en raison du retard de certains conseils scolaires. En conséquence, le Ministère fournit aux conseils scolaires des données préliminaires aux fins d'analyse et de planification de programmes.

Dans chaque conseil scolaire visité au cours de notre vérification, nous avons constaté que les données avaient été vérifiées avant leur approbation

et leur téléversement vers le SISON. Nous avons également recensé certaines pratiques visant à améliorer l'efficacité de ce processus, telle la vérification intégrée au système qui est effectuée la nuit, pour signaler les erreurs potentielles et instaurer la correction continue des données. Nous avons également observé qu'un conseil scolaire donne au personnel des écoles du temps libre pour visiter le bureau du conseil afin de vérifier les données et de corriger les erreurs, une approche qui favorisait la présentation des données en temps opportun. Tous les conseils que nous avons visités organisaient des ateliers et des séances d'information sur la préparation et la vérification de données. Un des conseils scolaires procédait également à l'interne à des examens de l'effectif pour s'assurer de la fiabilité de ses données.

### Suivi des élèves après l'école secondaire

Le Ministère a dû mener des enquêtes pour évaluer le succès de ses initiatives visant à préparer les élèves à la transition à la formation en apprentissage, au collège, à l'université ou au marché du travail parce qu'il n'était pas possible de suivre les élèves après l'école secondaire, car ses systèmes actuels ne donnent pas facilement accès aux données sur les diplômés.

Le Ministère et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités travaillent de concert avec les collèges et les universités pour favoriser l'utilisation du numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario comme numéro d'élève commun, du jardin pour enfants jusqu'à l'obtention du diplôme collégial ou universitaire. Ce projet devrait être mis en oeuvre en 2012. Le plan actuel consiste à inclure éventuellement dans le projet d'autres programmes de formation professionnelle et apprentissages subventionnés par le gouvernement. Toutefois, le projet ne prévoit pas d'étendre l'utilisation du numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario à l'ensemble des collèges privés d'enseignement professionnel.

Des données telles que les choix de carrière, les inscriptions dans les universités ou les collèges, les notes reçues lors des études postsecondaires et les titres et qualifications obtenus pourraient aider à

évaluer le succès des initiatives ministérielles et à déterminer le niveau de réussite des anciens élèves après le secondaire. De plus, l'examen des données sur le rendement des élèves dans le cadre de leurs études postsecondaires (collège, université ou apprentissages) pourrait aider à mieux comprendre les lacunes dans les connaissances et les habiletés nécessaires pour poursuivre avec succès des études postsecondaires.

En Colombie-Britannique, un identificateur commun est utilisé pour faire le suivi des destinations postsecondaires des diplômés et rendre compte de celles-ci jusqu'à sept ans après l'obtention du diplôme d'études secondaires. La Californie utilise également un identificateur commun, et ses établissements postsecondaires font rapport aux écoles secondaires sur les aspects du curriculum pour lesquels les élèves n'étaient pas suffisamment préparés. Par ailleurs, en Floride, un système informatique permet de faire le suivi des élèves du début de leur scolarité jusqu'à leur arrivée sur le marché du travail.

## RECOMMANDATION 1

Pour aider le ministère de l'Éducation (le Ministère), les conseils scolaires et les écoles à produire en temps opportun des données cohérentes et comparables aux fins de prise de décisions, le Ministère et les conseils scolaires de la province doivent :

- établir des objectifs raisonnables relativement aux taux d'obtention de diplôme et des indicateurs de la réussite des élèves en ligne avec les objectifs provinciaux généraux et exiger la préparation de rapports plus formels sur l'atteinte de ces objectifs à l'échelle de la province et des conseils scolaires;
- élaborer une méthode commune à l'intention des conseils scolaires pour leur permettre de calculer les taux d'obtention de diplôme et d'autres indicateurs de la réussite des élèves et d'en rendre compte;
- aider les conseils scolaires à mettre en commun les pratiques exemplaires

qui favoriseraient la vérification et la présentation des données sur les élèves en temps plus opportuns;

- envisager de recueillir des données sur les titulaires d'un diplôme d'études secondaires pour repérer les lacunes en matière de connaissances et d'habiletés qui pourraient exiger une intervention;
- étendre l'utilisation du numéro d'identification de l'élève proposé à tous les collèges privés d'enseignement professionnel.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère convient de la nécessité de disposer de données cohérentes et comparables pour favoriser la prise de décisions et travaillera avec les conseils scolaires pour recenser et mettre en commun des pratiques efficaces de collecte et de vérification de données. Ce travail peut également servir à orienter certains processus décisionnels tels que l'établissement d'objectifs raisonnables pour les conseils scolaires relativement aux taux de diplomation, la création de méthodes communes de calcul et de reddition de comptes et le suivi des élèves dans le cheminement postsecondaire qu'ils ont choisi. Le Ministère continuera également de travailler avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour étendre l'utilisation du numéro d'identification de l'élève dans le cadre des programmes d'apprentissage, d'études collégiales et universitaires et de formation professionnelle subventionnée par le gouvernement, et examinera la faisabilité d'étendre son utilisation aux collèges privés d'enseignement professionnel.

## ÉLÈVES À RISQUE DE NE PAS OBTENIR DE DIPLÔME

### Identification des élèves à risque

Les élèves qui sont défavorisés sur le plan socio-économique et ceux qui ont des problèmes de comportement, tels qu'un taux d'absentéisme élevé, ou certains antécédents culturels sont plus susceptibles que les autres élèves d'éprouver des difficultés à l'école et de décrocher. Des études ont également montré que les élèves à risque de ne pas obtenir leur diplôme bénéficient d'une identification et d'une intervention hâtives.

Par exemple, la perte de crédits est un des facteurs qui influent le plus sur le taux de diplomation. Selon les résultats d'une étude menée en 2009 auprès d'élèves ontariens, l'échec d'un cours en 9<sup>e</sup> année réduit de plus de 20 % la probabilité qu'un élève obtienne son diplôme sur une période de cinq ans. Une ville américaine a signalé que seulement 28 % des élèves qui accusaient un retard dans la réussite des cours obligatoires en 9<sup>e</sup> année ont obtenu leur diplôme d'études secondaires dans un délai de cinq ans.

En général, nous avons observé que les conseils scolaires faisaient du bon travail pour identifier et soutenir les élèves qui présentent un risque de ne pas terminer leurs études secondaires. De façon générale, les conseils scolaires avaient des programmes efficaces pour faciliter la transition des élèves de 8<sup>e</sup> année à la première année de l'école secondaire. Dans les trois conseils scolaires que nous avons visités durant notre vérification, les enseignants de 8<sup>e</sup> année, en collaboration avec l'enseignant pour la réussite des élèves au secondaire, préparaient à l'intention des enseignants de 9<sup>e</sup> année des profils détaillés des nouveaux élèves. Les profils d'élèves contiennent des renseignements sur les habiletés d'apprentissage scolaire, les comportements à risque, les forces, les besoins et les stratégies d'apprentissage suggérées.

Les conseils scolaires avaient également mis en place des processus pour identifier les élèves à risque et les jumeler à un membre du personnel de l'école secondaire (enseignant pour la réussite des élèves,

conseiller en orientation, enseignant permanent) pour les aider en cas de difficultés. De plus, deux conseils scolaires avaient établi des programmes de mentorat par les pairs pour aider à guider ces élèves durant leur première année du secondaire.

Même si chacun des conseils scolaires que nous avons visités avait une approche légèrement différente, tous identifiaient les élèves à risque en se fondant sur des indicateurs tels que les crédits acquis, les notes, la fréquentation scolaire, les suspensions et les résultats aux tests de l'OQRE. De plus, les rapports préparés par un conseil scolaire précisaient le nombre d'élèves jugés nettement à risque, modérément à risque ou dont les études se déroulaient bien. Les équipes responsables de la réussite des élèves dans les écoles devaient par la suite élaborer des stratégies pour aider les élèves identifiés lors de rencontres régulières.

Trois fois au cours de l'année scolaire, les conseils scolaires sont tenus de signaler au Ministère le nombre d'élèves à risque pour permettre leur suivi à l'échelle provinciale. Ces rapports précisent également les stratégies utilisées pour maintenir les élèves à l'école, telles que le jumelage avec un membre du personnel scolaire, la préparation d'un profil d'élève fondé sur les forces et les besoins, et l'établissement d'un cheminement d'études et de carrière. Le Ministère ne compile pas officiellement les rapports des conseils scolaires, mais il analyse certaines tendances provinciales.

Le Ministère a élaboré une définition commune d'un élève à risque en 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années, que les conseils scolaires sont tenus d'utiliser. Pour les élèves de 9<sup>e</sup> année, les conseils utilisent leur propre définition, et en 10<sup>e</sup> année, ils se fondent sur la perte de crédits et d'autres facteurs locaux pour identifier les élèves à risque. La Figure 3 montre une importante baisse du nombre d'élèves à risque entre les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années et les années subséquentes. Toutefois, il n'est pas possible de déterminer si cette baisse est attribuable aux différentes définitions et méthodologies utilisées dans les écoles ou si les interventions précoces permettent de réduire le nombre d'élèves à risque.

**Figure 3 : Pourcentages des élèves à risque de décrocher (année scolaire 2009-2010) (%)**

Source des données : Ministère de l'Éducation

Année	
9	23
10	21
11	13
12	17
12+*	18

\*Comprend les élèves des écoles secondaires qui n'ont pas encore obtenu leur diplôme après quatre ans.

### Détermination des groupes à risque

Selon des recherches universitaires sur le système d'éducation de l'Ontario, certains groupes d'élèves du secondaire courent plus de risques de ne pas obtenir leur diplôme que d'autres. Par exemple :

- les garçons sont moins susceptibles d'obtenir leur diplôme que les filles;
- les élèves de certains groupes linguistiques sont moins susceptibles d'obtenir leur diplôme et de poursuivre des études postsecondaires que les autres;
- les élèves des régions rurales et nordiques de l'Ontario sont moins susceptibles de présenter une demande et de s'inscrire à un établissement d'enseignement postsecondaire que les élèves des régions urbaines et du Sud de l'Ontario.

Malgré ces données probantes, l'information sur les taux de diplomation n'est pas présentée par sous-catégories. Toutefois, avec les indicateurs de réussite des élèves, le Ministère fait le suivi de certains écarts, tels ceux entre les sexes.

Une autre méthode pour identifier les groupes d'élèves à risque de ne pas obtenir de diplôme consiste à extraire des données en fonction de facteurs, comme l'origine ethnique et la langue parlée à la maison. Bien qu'il s'agisse d'une question considérée comme délicate, des programmes dispensés dans d'autres administrations ont montré que les soutiens ciblés offerts à des groupes ethniques particuliers peuvent être constructifs, puisque ce type

de données peut aider à orienter la planification et la prestation des programmes. À titre d'exemple, les programmes ciblés offerts dans une école secondaire aux États-Unis ont établi un taux de diplomation de 92 % chez les élèves afro-américains, résultat nettement supérieur à la moyenne de l'État de 67 % déclarée pour ce groupe.

Une telle initiative, signalée par le conseil scolaire du district de Toronto en janvier 2011, a étudié les résultats des tests de rendement et les exigences de diplomation pour les élèves qui se sont déclarés d'origine latino-américaine s'exprimant en espagnol à la maison. Le rapport soulignait que 40 % de ces élèves ont abandonné leurs études avant d'obtenir un diplôme. Le rapport indiquait également que, pour la première fois, un conseil scolaire canadien avait recueilli et extrait des données sur le rendement fondées sur les origines ethnolinguistiques déclarées par les élèves. En conséquence, le conseil a signalé qu'entre autres initiatives, il offrirait des cours de sensibilisation aux réalités culturelles à l'intention des enseignants ainsi que des programmes de soutien aux nouveaux arrivants et, dans certains cas, donnerait aux élèves provenant des ménages à faible revenu des emplois à temps partiel à l'école.

Pour l'heure, les données recueillies par le Ministère dans le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn), principalement dans les formulaires d'inscription des élèves, comprennent la première langue parlée, le statut de résidence au Canada, l'année d'entrée au Canada et le pays de naissance. Même si le Ministère nous a informés qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle de calculer les indicateurs de la réussite des élèves des différents groupes, un des conseils scolaires que nous avons visités classait les indicateurs clés des élèves par attributs, tels que le pays d'origine et la langue parlée à la maison.

D'autres administrations ont également réussi à présenter des indicateurs fondés sur différents groupes d'élèves. La Colombie-Britannique, par exemple, a signalé que 76 % de ses élèves qui parlaient des langues d'Asie de l'Est ont obtenu

leur diplôme et ont poursuivi des études postsecondaires. Elle a aussi divisé ce groupe selon l'origine nationale est-asiatique ou le pays d'origine et calculé les taux de diplomation en conséquence.

### Identification des décrocheurs

Le suivi et l'analyse des raisons qui poussent les élèves à décrocher aident les conseils scolaires à établir des programmes et des soutiens plus efficaces et opportuns pour intervenir auprès des élèves à risque avant qu'ils décrochent. Les écoles recensent les raisons qui poussent les élèves à décrocher au moyen d'une série de codes de destination ou de sortie préétablis.

Pour chaque conseil, nous avons analysé le nombre total de départs hâtifs consignés au cours des quatre années scolaires commençant en 2006-2007. Le code « inconnu » a été attribué à de nombreux élèves puisque les conseils scolaires et les écoles ne pouvaient dire où ils étaient allés ou la raison de leur départ. De plus, ils avaient attribué à un grand nombre de décrocheurs le code « autre », une catégorie utilisée en l'absence de code spécifique pour la raison du départ. Nous avons conclu que ces codes n'ont pas de signification utile et ne peuvent être utilisés dans une analyse constructive des motifs de décrochage et des interventions possibles pour aider ces élèves à demeurer à l'école.

Pour évaluer le succès global des programmes visant à aider les élèves à terminer leurs études, d'autres administrations, telles que l'Alberta, calculent le taux de décrochage annuel des élèves de 14 à 18 ans. Toutefois, le Ministère nous a informés qu'il n'établissait pas de taux de décrochage en raison de préoccupations liées à la méthodologie, notamment la prise en compte des élèves qui quittent la province ou qui cessent et reprennent leurs études plusieurs fois.

## RECOMMANDATION 2

Pour aider à identifier les élèves et les groupes d'élèves à risque de ne pas obtenir leur diplôme qui pourraient profiter de mécanismes de soutien et de programmes spécifiques additionnels, le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires de la province doivent :

- élaborer une définition commune des élèves de 9<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> années qui présentent un risque de ne pas obtenir leur diplôme;
- évaluer la viabilité du calcul d'indicateurs de la réussite des élèves fondés sur une variété d'attributs tels que l'origine ethnique, la langue, le statut socio-économique et envisager un système ou un processus de collecte des données autodéclarées par les élèves;
- examiner les processus utilisés pour enregistrer les élèves qui quittent l'école sans avoir obtenu leur diplôme afin de déterminer les raisons de leur abandon.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère travaillera à l'élaboration d'une définition commune afin de pouvoir déclarer les élèves à risque de ne pas obtenir de diplôme et d'améliorer sa capacité à les identifier. Il examinera également la viabilité de la collecte des données déclarées par les élèves sur une variété d'attributs et continuera à analyser et à entreprendre des projets de recherche sur les élèves qui ont de la difficulté à terminer leurs études ou qui décrochent.

## INITIATIVES DE LA STRATÉGIE VISANT LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Le Ministère a élaboré un nombre d'initiatives visant à aider les élèves à demeurer à l'école, à reprendre leurs études et à les préparer aux études postsecondaires, à l'apprentissage ou à l'emploi. Dans notre vérification, nous avons examiné six initiatives importantes menées dans le cadre de la Stratégie visant la réussite des élèves du Ministère.

- Réengagement – Les récents décrocheurs sont encouragés à retourner à l'école et à remplir les conditions de diplomation au niveau secondaire.
- Éducation coopérative – Les élèves obtiennent des crédits d'études secondaires pour leur participation à un stage en milieu de travail qui enrichit l'expérience en classe.
- Récupération de crédits – Il est permis aux élèves qui ont échoué à un cours de se rattraper en remplissant uniquement les obligations des cours qu'ils n'ont pas réussis.
- Majeure haute spécialisation (MHS) – Ce programme de cours axé sur la carrière permet aux élèves d'acquérir des compétences reconnues tout en satisfaisant aux conditions de diplomation.
- Double reconnaissance de crédit – Les élèves suivent des cours dans le cadre d'une formation collégiale ou d'un apprentissage pour obtenir des crédits à la fois pour l'obtention de leur diplôme d'études secondaires et l'acquisition de qualifications postsecondaires.
- Soutien aux écoles pour la réussite des élèves – Un nombre limité d'écoles ayant un faible rendement reçoivent des fonds pour embaucher un autre leader pour la réussite des élèves, ainsi qu'un mentor auprès de la direction de l'école, et offrir d'autres occasions de perfectionnement professionnel.

## Réengagement

En août 2010, le Ministère a mis en oeuvre une initiative de réengagement pour encourager les récents décrocheurs à retourner à l'école et à satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires. Le Ministère a calculé que 16 000 élèves en quatrième année du secondaire ont quitté l'école en 2010 sans avoir obtenu de diplôme, alors qu'ils auraient pu satisfaire aux conditions de diplomation en demeurant à l'école seulement une année de plus. Le Ministère a déterminé pour chaque conseil scolaire un nombre

d'élèves à identifier et à contacter pour tenter de les faire raccrocher. Les conseils scolaires devaient également surveiller les progrès réalisés par ces élèves en vue d'obtenir leur diplôme et les orienter vers les programmes appropriés pour maximiser leurs chances de réussite.

Depuis le 31 octobre 2010, les conseils scolaires ont communiqué avec plus de 10 000 élèves dans cette situation, et plus de 5 000 ont repris leurs études afin d'obtenir un diplôme. Les conseils que nous avons visités avaient mis en place des procédures pour identifier les élèves, les contacter et surveiller les élèves réengagés. Près de la moitié des élèves qui retournent à l'école avaient besoin de cinq crédits ou moins pour satisfaire aux conditions de diplomation.

En plus d'obtenir les crédits de cours manquants, 25 % des élèves qui reprenaient leurs études devaient également réussir le test de compétences linguistiques de 10<sup>e</sup> année, et plus de 70 % n'avaient pas terminé les 40 heures de service communautaire. Le Ministère nous a informés que, pour une partie de ces 70 % – il a été incapable de fournir un chiffre exact –, il ne restait qu'à accumuler les 40 heures requises de service communautaire pour obtenir leur diplôme.

Un conseil a indiqué que de nombreux élèves n'avaient pas terminé leurs heures de service communautaire parce qu'ils n'avaient pas les ressources ou l'initiative nécessaires pour satisfaire à cette exigence sans soutien extérieur. En revanche, les écoles accordaient beaucoup d'importance à la réussite du test de compétences linguistiques et apportaient un soutien considérable aux élèves pour atteindre cet objectif.

Une école dans l'un des conseils scolaires que nous avons visités avait mis en oeuvre une initiative pour faire en sorte que les élèves de 12<sup>e</sup> année n'abandonnent pas à la dernière minute leur service communautaire afin de ne pas nuire à leur diplomation. L'école a encouragé les élèves de 9<sup>e</sup> année à accomplir les 40 heures au cours de leur première année du secondaire. Elle leur offrait différentes possibilités de faire leurs heures dans le cadre

d'activités dirigées par des enseignants et les encourageait à faire du bénévolat dans leur collectivité. Avant la mise en place de l'initiative, moins de 10 % des élèves de 9<sup>e</sup> année avaient terminé leurs heures de service communautaire. La première année de l'initiative, 25 % des élèves avaient terminé leurs heures de service communautaire et la deuxième, près de la moitié avaient satisfait à cette exigence. De plus, l'école a constaté que ces élèves continuaient généralement à participer à des activités communautaires pendant leurs études secondaires, accumulant ainsi des centaines d'heures.

De façon générale, les conseils nous ont dit que l'initiative de réengagement était valable et efficace puisqu'elle visait un groupe cible d'élèves qui avaient essentiellement été négligés par le passé. Le Ministère a consacré 5,3 millions de dollars à cette initiative au cours de l'année scolaire 2010-2011 et y a affecté un montant additionnel de 1,3 million en 2011-2012. Toutefois, un financement ministériel n'est pas prévu pour les années futures. Un des conseils que nous avons visités s'inquiétait de ne pouvoir maintenir ce programme en l'absence de financement ministériel.

### Éducation coopérative

Le Programme d'éducation coopérative permet aux élèves d'obtenir des crédits d'études secondaires lors d'un stage en milieu de travail. En 2005, le Programme a été modifié de façon qu'au plus deux crédits d'éducation coopérative comptent pour des crédits obligatoires, et on en a fait la promotion auprès des élèves à risque. Des stages d'éducation coopérative sont offerts dans de nombreux domaines professionnels, tels que la coiffure, la mécanique automobile, la télédiffusion, l'administration municipale et les soins infirmiers. Le Programme vise à compléter les exigences scolaires et à préparer les élèves à l'avenir en leur permettant d'acquies une expérience de travail pratique. Durant l'année scolaire 2008-2009, pour laquelle les plus récentes données sont accessibles, 72 000 élèves inscrits au Programme ont acquis 150 000 crédits.

Pour qu'un élève puisse obtenir un crédit d'éducation coopérative de même valeur que tout autre crédit, le stage en milieu de travail doit être lié à un cours approuvé par le Ministère auquel l'élève est inscrit ou qu'il a réussi. Un élève peut obtenir jusqu'à deux crédits de stage pour chaque crédit de matière. En plus des heures d'expérience de travail qu'ils doivent accumuler, les élèves doivent assister à une composante mineure en classe pour faire le lien entre l'expérience de stage et les attentes du cours associé. Dans le cadre du Programme d'éducation coopérative, les élèves peuvent obtenir les 12 crédits de cours à option et deux des 18 crédits de cours obligatoires exigés pour un diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Au fil des ans, le Programme d'éducation coopérative a été reconnu comme potentiellement utile pour les élèves désengagés, qui reprenaient leurs études ou qui présentaient des retards de développement. Tous les conseils que nous avons visités avaient mis en place une forme quelconque de programme d'éducation coopérative centralisé.

En général, les enseignants des programmes d'éducation coopérative sont chargés d'interviewer les élèves intéressés à un stage en milieu de travail, de trouver des emplois appropriés et d'évaluer le rendement. En collaboration avec les élèves, ces enseignants précisent les habiletés que les élèves sont censés acquies pendant leur stage. Toutefois, bon nombre des rapports connexes que nous avons examinés n'avaient pas clairement documenté le lien entre le stage en milieu de travail et les attentes du cours. Dans certains cas, les élèves avaient obtenu ou étaient en voie d'obtenir des crédits pour leur travail dans divers stages, tels que des boutiques de vêtements, des établissements de restauration rapide, des cafés, des épiceries, des bureaux d'aménagement municipal, des studios de télévision et des laboratoires. Dans bon nombre de ces cas, nous n'avons pu évaluer la valeur des stages examinés ni s'ils complétaient l'expérience en classe. De plus, le Ministère et les conseils scolaires nous ont informés qu'une analyse officielle n'avait pas été effectuée en vue d'évaluer la pertinence

générale des stages d'éducation coopérative, de façon à s'assurer que les élèves acquièrent les connaissances et les habiletés attendues.

## Récupération de crédits

Le Programme de récupération de crédits vise à favoriser la rétention des élèves en permettant à ceux qui ont échoué à un cours d'obtenir le crédit en répétant uniquement les portions de cours où les attentes n'avaient pas été satisfaites. Puisqu'on considère que le rendement des élèves au cours des premières années du secondaire joue un rôle déterminant dans l'apprentissage futur, la récupération de crédits vise généralement les élèves des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années. Au cours de l'année scolaire 2008-2009, plus de 17 000 élèves ont reçu 23 600 crédits dans le cadre du Programme de récupération de crédits.

Lorsque le Ministère a lancé le Programme en 2005, il a diffusé une série de notes pour guider sa mise en oeuvre. En 2010, le Ministère a regroupé ces directives dans un document de politique officiel. Toutefois, nous avons observé que les directives sont de nature générale et fournissent peu d'indications précises au personnel des écoles. Par exemple, il n'y avait aucune directive concernant le nombre maximal de crédits de cours obligatoires ou à option qu'un élève pouvait récupérer ni aucun pourcentage minimal qu'un élève devait avoir obtenu dans le cours initial pour être admissible au Programme. Le Ministère et les conseils nous ont informés que leur intention était que les directives soient suffisamment souples pour tenir compte des circonstances individuelles des élèves.

Par conséquent, nous avons observé de larges écarts dans l'exécution du Programme de récupération de crédits. Selon les directives du Ministère, l'évaluation d'un élève peut être uniquement fondée sur le rendement dans la portion du cours visée par la récupération de crédits ou être le résultat de la combinaison de la note de récupération de crédits et de la note dans le cours initial. Dans les écoles que nous avons visitées, nous avons constaté que la pondération accordée au rendement d'un élève

dans la récupération de crédits comparativement à la note dans le cours initialement variait de 30 % à 70 %. Autrement dit, dans une école, le travail effectué en récupération de crédits valait 70 % de la note finale de l'élève, mais 30 % seulement dans une autre école. Aucune raison documentée n'était fournie pour justifier le pourcentage de la note des élèves pour la portion du cours visée par la récupération de crédits.

L'enseignant de la matière doit remplir le profil de récupération de crédits de l'élève, indiquant les unités, les concepts et les attentes non satisfaites. L'enseignant du Programme de récupération de crédits doit utiliser le profil en vue d'élaborer un plan d'apprentissage, où sont précisées les attentes à satisfaire, les stratégies d'enseignement appropriées et la façon d'établir la note finale.

Nous avons examiné la documentation sur la récupération de crédits dans certaines écoles et constaté que, dans de nombreux cas, les profils et plans n'étaient pas versés au dossier et ceux qui l'étaient n'indiquaient pas clairement les attentes du cours non satisfaites ni celles qui devaient l'être par la récupération de crédits. Nous avons également recensé des exemples où le travail que les élèves devaient réaliser pour réussir au cours en récupération de crédits n'était pas clairement précisé. Dans un cas, un élève qui avait obtenu la note de 24 % dans un cours a récupéré le crédit en satisfaisant à cinq attentes. Cet élève avait échoué à 26 des 31 activités du cours original, obtenu la note zéro pour 19 de ces activités et échoué à l'examen final avec une note de 14 %. En raison du manque de documentation, nous n'avons pu déterminer si l'élève avait satisfait aux attentes du cours.

En 2010, le Ministère a entrepris une étude auprès de cinq conseils scolaires pour évaluer le Programme de récupération de crédits pour s'assurer que les élèves avaient acquis suffisamment de connaissances pour réussir au prochain niveau. L'étude a examiné le rendement subséquent en 10<sup>e</sup> année des élèves qui avaient échoué à un cours de 9<sup>e</sup> année, mais l'avaient réussi par la suite en récupération de crédit ou en le suivant à nouveau.

Des différences importantes ont été relevées d'un conseil à l'autre concernant les taux de réussite en 10<sup>e</sup> année des élèves participant à la récupération de crédits contrairement à ceux qui ont repris le cours de 9<sup>e</sup> année dans son intégralité. Toutefois, l'étude a pris fin sans tirer de conclusions en raison de préoccupations découlant de la petite taille de l'échantillon et des données incomplètes. Pour répondre à ces préoccupations, le Ministère prévoit entreprendre une analyse détaillée du Programme à l'échelle de la province.

### Majeure haute spécialisation

Lancé en 2006, le programme Majeure haute spécialisation (MHS) permet aux élèves d'orienter leur apprentissage sur un secteur économique particulier tout en satisfaisant aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires. Une MHS permet aux élèves d'acquérir des connaissances sur différents choix de carrières telles que l'agriculture, l'aviation, les affaires, les transports et l'exploitation minière. Le programme prépare également les élèves du secondaire à la transition à l'apprentissage, au collège, à l'université ou au marché du travail. Au cours de l'année scolaire 2009-2010, près de la moitié des 900 écoles secondaires de l'Ontario ont offert quelque 750 programmes MHS à plus de 20 000 élèves.

Les conseils scolaires présentent au Ministère des demandes d'approbation du financement des programmes MHS. Dans le cadre de son processus de surveillance, le Ministère oblige les conseils scolaires à présenter trois fois par année des rapports sur les données des élèves inscrits à un programme MHS. Les rapports comprennent des données sur l'effectif, le nombre de crédits visés et obtenus, et le nombre total d'élèves qui obtiennent un diplôme avec une désignation MHS. En se fondant sur ces rapports, le Ministère prépare un rapport sommaire qui fournit aux conseils scolaires des renseignements pour qu'ils puissent se situer par rapport aux autres conseils de la province. Ces rapports aident les conseils à améliorer leurs programmes. De plus,

pour évaluer et perfectionner le programme, les fonctionnaires du Ministère rencontrent régulièrement les enseignants de MHS à l'échelle de la province.

Globalement, le Ministère a mis en place de bonnes procédures de surveillance et un processus pour évaluer le succès de l'initiative de MHS. Toutefois, les exigences actuelles de reddition de comptes mettent l'accent sur les taux de participation, de rétention et de crédits acquis puisque les données sur les destinations des élèves après la diplomation dans les systèmes informatiques actuels ne sont pas facilement accessibles. Le Ministère nous a informés que, pour mieux évaluer le succès du programme MHS, le numéro d'identification commun, dont la mise en oeuvre est prévue en 2012, aiderait à suivre le parcours postsecondaire des élèves.

Pour évaluer le succès du programme MHS, en novembre 2010, le Ministère a entrepris une enquête auprès d'anciens élèves inscrits à une MHS. Dans la majorité des cas, les résultats de l'enquête étaient positifs. Six mois après l'obtention de leur diplôme, près de deux tiers (64 %) des élèves qui avaient terminé une MHS étaient inscrits à un programme postsecondaire (31 % à l'université, 27 % au collège et 6 % à une formation d'apprentissage), et près de 70 % ont déclaré que le programme avait influé sur leurs plans d'études et de carrière.

### Double reconnaissance de crédit

Lancé en 2006, le Programme à double reconnaissance de crédit permet aux élèves, pendant leurs études secondaires, de suivre des cours collégiaux ou d'apprentissage qui comptent pour leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario ainsi que pour un diplôme ou un certificat d'apprentissage postsecondaire. Ces cours approuvés par le Ministère sont offerts par les collèges financés par les fonds publics de l'Ontario.

Les programmes à double reconnaissance de crédit visent à aider les élèves du secondaire à poursuivre leurs études jusqu'à la diplomation et à faciliter la transition au collège ou à une formation

en apprentissage. Le Ministère nous a informés que le Programme visait principalement deux groupes : les élèves désengagés qui présentent un potentiel de réussite et les élèves qui poursuivent leurs études après avoir décroché. En 2009-2010, le Ministère a signalé que 46 % des élèves profitant de la double reconnaissance de crédit étaient désengagés ou avaient décroché. En 2010-2011, près de 13 000 élèves étaient inscrits à plus de 400 programmes à double reconnaissance de crédit.

Le Programme à double reconnaissance de crédit est financé conjointement par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, et géré par le Council of Ontario Directors of Education (CODE). Les équipes de planification régionales sont responsables de l'exécution du Programme. Il y a 16 de ces équipes à l'échelle de la province et elles sont composées d'enseignants des niveaux collégial et secondaire. Pour le compte de leurs écoles, les conseils scolaires présentent des demandes d'approbation de programmes à leur équipe de planification régionale respective. Le Ministère, en collaboration avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et le CODE, examine les demandes soumises par les équipes et formule des recommandations en vue de l'approbation de financement finale. Il revient au CODE d'administrer les fonds destinés aux équipes de planification régionales et de surveiller comment ils sont engagés, alors que le Ministère surveille le succès du Programme.

Les équipes de planification régionales présentent au Ministère des rapports sur les données des élèves deux fois par année. La compilation provinciale de ces rapports comprend des renseignements tels que la répartition des élèves selon l'âge et le sexe, le nombre d'élèves désengagés et sous-performants, le nombre de décrocheurs, et les taux de rétention et de réussite des élèves qui ont participé au Programme. Le Ministère a également recueilli auprès des administrateurs des données anecdotiques sur les leçons retenues et les défis associés à la mise en oeuvre du Programme ainsi que sur la

perception des élèves concernant les avantages et les défis du Programme.

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, le Ministère a commencé à exiger des équipes de planification régionales qu'elles établissent des objectifs précis, mesurables, réalistes, axés sur des résultats et définis dans le temps (SMART) pour l'année à venir. Le Ministère visite chaque année les équipes pour surveiller la situation relativement à l'atteinte des objectifs de l'année précédente et en apprendre sur les défis et les succès qu'a connus chaque équipe dans la mise en oeuvre du Programme. Lors des visites, le Ministère fournit également aux équipes de planification régionales un ensemble de données qui comprend la comparaison de statistiques sur trois ans, telles que les taux de participation, de rétention et de réussite, comparativement à la moyenne provinciale.

En général, nous avons observé que les processus en place pour surveiller le Programme étaient beaucoup plus complets et détaillés que ceux pour tout autre programme visant la réussite des élèves et, à plusieurs égards, servaient de normes de pratiques exemplaires pour les autres initiatives ministérielles. Même si le Ministère n'a pas évalué le Programme pour déterminer s'il favorise la transition réussie des élèves participants aux études postsecondaires, il a néanmoins mené une enquête pour déterminer le statut des élèves participants six mois après avoir quitté l'école secondaire. Dans la plupart des cas, les résultats étaient positifs. Presque deux tiers (65 %) des élèves ayant participé au Programme étaient inscrits à un programme postsecondaire (6 % à l'université, 50 % au collège et 9 % à une formation en apprentissage), et 77 % ont déclaré que le Programme avait influencé leurs plans d'études et de carrière.

### Soutien aux écoles pour la réussite des élèves

En 2008, le Ministère a lancé l'initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves ciblant un nombre limité d'écoles dans des conseils scolaires

qui comptaient beaucoup d'écoles secondaires où le rendement des élèves était inférieur à la norme provinciale. Le Ministère nous a informés qu'il avait ciblé les conseils scolaires qui pouvaient apporter une importante contribution à l'atteinte de l'objectif de diplomation provinciale. Chaque conseil participant a touché des fonds ministériels pour embaucher un autre leader pour la réussite des élèves chargé de surveiller l'initiative, et chaque directeur des écoles sélectionnées était jumelé à un mentor qui lui offrait un soutien. Dans le cadre de l'initiative, des fonds ont été versés à 27 écoles de trois conseils scolaires en 2008-2009, à 67 écoles de sept conseils en 2009-2010, et à 85 écoles de 14 conseils en 2010-2011.

Pour repérer les écoles ayant un faible rendement, le Ministère a utilisé les données sur les indicateurs de réussite des élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Les indicateurs clés comprenaient, entre autres, les taux de crédits acquis et de réussite des cours obligatoires et à option ainsi que les résultats des tests provinciaux de l'OQRE. En se fondant sur ces indicateurs, le Ministère a retenu 170 écoles parmi celles qui présentaient le plus faible rendement.

Nous avons examiné les écoles retenues pour financement dans le cadre de cette initiative en 2009-2010 et constaté que même si les trois quarts d'entre elles avaient le plus faible rendement, plus de 100 écoles parmi celles au rendement le plus faible n'ont pas touché de fonds en 2009-2010.

Dans le cadre de cette initiative, les écoles subventionnées devaient élaborer un plan annuel de soutien scolaire comprenant des objectifs SMART visant les élèves sous-performants. De plus, ces plans devaient décrire les stratégies prévues pour atteindre les objectifs ainsi que les résultats escomptés des élèves. Par exemple, une école avait pour objectif de hausser de cinq points de pourcentage, soit de 70,2 à 75,2 %, le taux de réussite du cours de mathématiques appliquées de 9<sup>e</sup> année au cours de l'année scolaire 2010-2011. La stratégie visait 36 élèves et mettait l'accent sur la compréhension de la lecture des mathématiques, l'enrichissement du vocabulaire et la communication des concepts mathématiques.

Pour surveiller les progrès, les écoles doivent faire rapport au Ministère six fois par année.

Pour déterminer l'incidence de l'initiative sur le rendement scolaire, le Ministère a compilé des données sur les crédits acquis dans les écoles et constaté que les 27 écoles participantes la première année ont observé une hausse de 6,8 % de leur taux de crédits acquis en 9<sup>e</sup> année et de 5,6 % en 10<sup>e</sup> année sur une période de deux ans. Toutefois, l'analyse du Ministère portait sur l'ensemble des écoles et il n'avait pas suffisamment de données pour évaluer la réussite des élèves dont le rendement était inférieur aux attentes. En conséquence, le Ministère n'a pu déterminer si l'initiative avait réussi à améliorer le rendement des élèves du groupe cible.

### RECOMMANDATION 3

Pour s'assurer que les initiatives visant la réussite des élèves entraînent une hausse du nombre d'élèves qui obtiennent leur diplôme de fin d'études secondaires de l'Ontario et sont adéquatement préparés à poursuivre des études collégiales ou universitaires, à effectuer un apprentissage ou à occuper un emploi, le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires de la province doivent :

- évaluer l'initiative sur le réengagement pour déterminer si les avantages que les conseils ont observés justifient le coût du maintien du programme à l'avenir;
- mettre en commun les pratiques exemplaires ou les directives visant à aider les élèves à terminer leurs heures de service communautaire avant l'obtention de leur diplôme;
- s'assurer que les stages en milieu de travail effectués dans le cadre du programme d'éducation coopérative répondent mieux aux attentes des cours afin que les stages complètent l'expérience acquise en classe comme il se doit;
- évaluer le programme de récupération de crédits pour déterminer si les élèves

satisfont aux attentes requises des cours et envisager d'élaborer des lignes directrices plus détaillées pour assurer une prestation uniforme du programme à l'échelle de la province.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère évaluera les avantages des initiatives et programmes visant la réussite des élèves pour s'assurer qu'ils augmentent efficacement le nombre de diplômés et que ces derniers sont bien préparés à leur cheminement postsecondaire. Ce travail comprendra l'échange des pratiques et lignes directrices efficaces avec les conseils scolaires ainsi que des directives relatives à la documentation qui établit clairement le lien entre les expériences de stage et l'apprentissage en classe.

## FINANCEMENT DES INITIATIVES VISANT LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Au cours des deux dernières années scolaires prenant fin en 2010-2011, le Ministère a versé près de 245 millions de dollars (130 millions de dollars en 2010-2011) pour financer les initiatives de la Stratégie visant la réussite des élèves afin d'aider les élèves des écoles secondaires à réussir et à obtenir leur diplôme d'études secondaires.

### Financement des programmes

Comme le montre la Figure 4, le financement de deux programmes visant la réussite des élèves – Réengagement et Soutien aux écoles pour la réussite des élèves – est fonction des besoins des élèves. Pour ces programmes, le Ministère a affecté une proportion plus élevée du financement aux écoles et aux conseils scolaires qui présentaient un

Figure 4 : Paiements aux conseils scolaires pour les initiatives visant la réussite des élèves (en millions de dollars par année scolaire)

Source des données : Ministère de l'Éducation

Programme <sup>1</sup>	Principale base de financement	2009-2010	2010-2011
Subventions visant la réussite des élèves <sup>2</sup>	inscriptions	59,6	60,5
mathématiques et littératie <sup>3</sup>	inscriptions	6,9	7,6
autres programmes dont le financement est fondé sur le nombre d'inscriptions	inscriptions	5,1	4,8
<b>Total – Financement fondé sur le nombre d'inscriptions</b>		<b>71,6</b>	<b>72,9</b>
Double reconnaissance de crédit	demandes	17,2	25,8
Majeure haute spécialisation	demandes	21,1	18,6
autres programmes dont le financement est fondé sur les demandes	demandes	1,4	1,2
<b>Total – Financement fondé sur les demandes</b>		<b>39,7</b>	<b>45,6</b>
Soutien aux écoles pour la réussite des élèves	besoins	5,2	4,4
initiative de réengagement	besoins	0	5,3
<b>Total – Financement fondé sur les besoins</b>		<b>5,2</b>	<b>9,7</b>
<b>Total – Tous les programmes visant la réussite des élèves</b>		<b>116,5</b>	<b>128,2</b>

1. Des paiements de transfert distincts ne sont pas fournis aux conseils scolaires pour les initiatives d'éducation coopérative et de récupération de crédits.
2. Les subventions visant la réussite des élèves ne ciblent pas d'objectif précis, mais elles doivent être dépensées par les conseils scolaires pour aider les élèves à risque de décrocher.
3. Les fonds pour les programmes de mathématiques et de littératie visent principalement à soutenir l'apprentissage professionnel des enseignants de mathématiques.

rendement faible. Le financement en fonction des besoins permet d'orienter les ressources vers les secteurs où elles sont les plus nécessaires. Au cours des deux dernières années scolaires, 2009-2010 et 2010-2011, des fonds de 15 millions de dollars pour favoriser la réussite des élèves ont été distribués en se fondant sur les résultats de l'évaluation des besoins des élèves effectuée par le Ministère. Les 230 millions de dollars restants ont été affectés en fonction du nombre d'élèves inscrits ou des demandes présentées par les conseils scolaires.

En ce qui concerne le financement accordé en fonction du nombre d'inscriptions, chaque conseil scolaire reçoit le même montant par élève, et un montant supplémentaire n'est pas prévu pour les conseils qui accueillent un pourcentage élevé d'élèves ayant des besoins particuliers. Ainsi, l'approche de financement par élève ne permet pas d'orienter les ressources limitées vers les secteurs jugés prioritaires.

De même, le financement en fonction des demandes n'est pas strictement fondé sur les besoins, mais plutôt sur les estimations faites par les conseils du nombre d'élèves qui seront inscrits aux programmes en place ou proposés. Le financement fondé sur les demandes peut mieux refléter les besoins des élèves que celui selon le nombre d'inscriptions, puisque ces programmes visent principalement les élèves qui risquent de décrocher. Toutefois, le financement fondé sur les demandes dépend toujours des programmes mis en place par les écoles et les conseils scolaires pour aider les élèves ayant besoin de soutiens supplémentaires.

Même si la majorité du financement pour les programmes fondés sur le nombre d'inscriptions et les demandes servira finalement à soutenir les élèves à risque identifiés par les conseils, de façon générale, il serait prudent d'orienter une proportion accrue du financement vers les conseils scolaires qui en ont le plus besoin. Nous avons constaté que, selon différents indicateurs, les besoins des élèves variaient considérablement d'un conseil à l'autre. Par exemple, en ce qui concerne les crédits acquis en 10<sup>e</sup> année, un indicateur précoce clé de la diplomation probable, le pourcentage des élèves

qui étaient en bonne voie d'obtenir leur diplôme, variait de 49 % à 92 % dans les 70 conseils scolaires ayant des écoles secondaires.

Une analyse approfondie du financement des programmes des conseils scolaires de l'Ontario et des crédits acquis a également révélé la faible corrélation entre les besoins des élèves et le financement reçu. Par exemple, un conseil où 81 % des élèves étaient en bonne voie d'obtenir leur diplôme avait reçu 240 \$ par élève pour financer les initiatives visant la réussite des élèves, alors qu'un deuxième conseil dans la même région, où seulement 69 % des élèves étaient en voie d'obtenir leur diplôme, avait touché seulement 98 \$ par élève. L'écart de financement entre les deux conseils était principalement attribuable à leur différent degré de participation aux programmes financés en fonction des demandes. Puisque d'autres indicateurs ont montré des anomalies semblables, le financement global n'était souvent pas orienté vers les conseils accueillant une proportion plus élevée d'élèves ayant besoin de soutien.

### Administration financière

Après avoir examiné les processus et procédures de financement des initiatives visant la réussite des élèves en vigueur au Ministère et dans les conseils scolaires que nous avons visités, nous avons constaté que les conseils comptabilisaient les fonds reçus de façon appropriée. En général, le financement visant à favoriser la réussite des élèves était réparti dans des comptes distincts pour s'assurer que les fonds affectés à chaque initiative étaient dépensés dans le cadre des programmes. Globalement, des processus essentiellement judiciaires étaient en place pour surveiller les paiements de transfert à ces conseils scolaires pour veiller à ce que les fonds soient dépensés aux fins prévues ou reportés aux années subséquentes. Toutefois, nous avons soulevé les préoccupations suivantes :

- Le Ministère pourrait améliorer sa surveillance des dépenses des conseils scolaires. Par exemple, certains rapports préparés par

les conseils sur la façon dont les fonds étaient dépensés étaient fondés sur les dépenses prévues et non les dépenses réelles. De plus, le Ministère n'obligeait pas les conseils à fournir des documents à l'appui des dépenses qui pourraient faire l'objet d'une vérification ou attestation périodique.

- Au cours des deux dernières années scolaires prenant fin en 2010-2011, les conseils scolaires de la province ont reçu tard au cours de l'année des fonds inattendus de près de 8 millions de dollars pour financer des initiatives visant la réussite des élèves; ces fonds devaient être engagés avant la fin de l'année scolaire. De tels paiements font en sorte qu'il est difficile d'utiliser les fonds de façon efficace et efficiente pour répondre aux besoins particuliers des élèves. Tous les conseils que nous avons visités ont bien accueilli les fonds, mais ont indiqué qu'il était difficile de trouver des façons de les dépenser judicieusement à court préavis. En conséquence, pour les programmes tels que la MHS, certains conseils ont acheté des articles dont les écoles n'avaient pas nécessairement besoin à ce moment, comme d'autres outils et équipements.
- Deux programmes dont le financement est fondé sur les demandes – la MHS et le Programme à double reconnaissance de crédit – reçoivent des fonds en fonction du nombre d'inscriptions prévues. Toutefois, les responsables des deux programmes ont largement surestimé la participation des élèves. En conséquence, les programmes ont reçu 3,1 millions de dollars en trop en 2009-2010. Pour le programme MHS, près d'un quart des conseils ont surestimé le nombre d'inscriptions de plus de 50 % comparativement à la participation réelle des élèves, alors que les prévisions d'un quart des équipes de planification régionales des programmes à double reconnaissance de crédit correspondaient à plus du double des inscriptions réelles. Nous avons constaté qu'un des conseils que nous

avons visités collaborait étroitement avec le personnel des écoles offrant le programme MHS pour établir une prévision réaliste du nombre d'inscriptions, ce qui s'est traduit par un écart de moins de 7 % entre le nombre prévu et réel d'inscriptions. En ce qui concerne le programme MHS en 2010-2011, le Ministère a averti les conseils que des ajustements seraient apportés au financement selon les différences importantes entre le nombre réel et prévu d'élèves. Pour le Programme à double reconnaissance de crédit, les paiements en trop devaient être déduits du financement des années subséquentes.

- En plus des prévisions du nombre d'inscriptions, le financement du programme MHS était fondé sur un modèle décroissant, selon lequel plus de fonds sont consentis les premières années du programme. Cette approche vise à fournir un financement initial pour l'achat de matériel et d'équipement afin de démarrer le programme. Toutefois, plusieurs conseils nous ont informés que certains programmes, tels que la construction, sont plus coûteux et que leur fonctionnement continu requiert davantage d'investissements comparativement à ceux moins coûteux. Certains conseils que nous avons visités se préoccupaient de la viabilité de leurs programmes, car ils devaient actualiser l'équipement et d'autres documents pour en garantir la pertinence.
- Concernant le Programme à double reconnaissance de crédit, nous avons observé que les équipes de planification régionales utilisent différents mécanismes de financement pour distribuer les fonds à leurs conseils et collèges respectifs. Certaines équipes collaboraient avec les conseils pour déterminer les fonds appropriés, alors que d'autres travaillaient directement avec les écoles. Le financement a été établi en fonction d'un maximum de 200 \$ par élève à l'échelon des conseils et de 750 \$ à l'échelon des collèges. Dans les deux conseils scolaires visités qui

offraient le Programme, les équipes versaient les montants de référence plutôt qu'un montant correspondant aux dépenses réellement engagées, qui étaient souvent inférieures.

Pour cette raison et d'autres problèmes liés au Programme, celui-ci a touché un excédent de 4,3 millions de dollars en 2009-2010.

- Les fonds pour l'initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves, que les conseils scolaires devaient utiliser pour les journées d'apprentissage professionnel et aux fins de l'enseignement efficace, a touché un excédent de 2 millions de dollars en 2009-2010. Un conseil visité nous a informés qu'il n'a pu dépenser tous les fonds de programme puisqu'il n'a pu organiser toutes les journées d'apprentissage professionnel prévues. En plus des journées de perfectionnement professionnel ordinaires, le conseil a jugé excessif d'attribuer 137 jours de plus à l'apprentissage professionnel des directeurs et enseignants associé à l'initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves. Le Ministère a constaté qu'au cours des années suivantes, les fonds affectés au perfectionnement professionnel ont été considérablement réduits. Un autre conseil que nous avons visité n'avait pas reçu de financement aux termes de l'initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves et n'était même pas au courant de l'existence du programme. Toutefois, 12 des 18 écoles secondaires de ce conseil affichaient un faible rendement ou figuraient parmi les écoles ayant les plus faibles rendements dans la province.
- En plus du financement affecté à la Stratégie visant la réussite des élèves, les conseils ont reçu environ 140 millions de dollars de « financement démographique » pour les écoles secondaires au cours de l'année scolaire 2010-2011. Ce financement était fondé sur les profils scolaires d'indicateurs socioéconomiques associés aux élèves à risque élevé. Ces indicateurs sont notamment le faible revenu, l'immigration récente, la scolarité limitée des

parents et le statut de famille monoparentale. Toutefois, nous avons observé que les affectations aux conseils scolaires étaient fondées sur des données périmées, car la majorité de celles-ci provenaient des recensements de 1991 et de 1996 et de Statistique Canada. En 2010-2011, les profils des écoles ont été mis à jour en fonction des données de 2006, mais les réaffectations de fonds devaient entrer progressivement en vigueur sur une période de quatre ans pour permettre aux conseils scolaires de modifier leurs programmes et soutiens en tenant compte des nouveaux niveaux de financement. Par conséquent, la majorité des fonds accordés étaient toujours fondés sur des données datant de 15 à 20 ans. Finalement, les conseils visités ont indiqué qu'ils n'étaient pas tenus de présenter au Ministère de rapport spécifique sur l'utilisation du financement démographique.

- Aux termes du contrat entre le Ministère et le CODE relativement à la prestation du Programme à double reconnaissance de crédit, le CODE doit présenter des états financiers vérifiés par un vérificateur externe. Toutefois, notre vérification a révélé qu'un conseiller financier avait préparé les rapports financiers du CODE. Ainsi, le Ministère n'avait aucune garantie professionnelle que les 17,2 millions de dollars versés au CODE en 2009-2010 avaient été dépensés aux fins prévues. (Le Ministère a par la suite demandé au CODE de soumettre des états financiers vérifiés.) De plus, le Ministère et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ont versé au CODE 700 000 \$ en 2009-2010 pour l'exécution du Programme (335 000 \$) et les coûts administratifs (365 000 \$), mais le CODE n'a pas rendu compte de l'utilisation de ces fonds. Nous avons également observé que le CODE versait principalement les fonds destinés à l'exécution du Programme à des consultants, qui offraient des conseils et des directives en matière de mise en oeuvre

aux équipes de planification régionales, aux collèges et aux conseils scolaires à raison de 500 \$ par jour. Même si le CODE devait lancer le Programme à double reconnaissance de crédit, le Ministère devait par la suite assumer les responsabilités administratives. Ainsi, il serait judicieux sur le plan financier que le Ministère exécute lui-même le Programme.

#### RECOMMANDATION 4

Pour s'assurer que le financement de la Stratégie visant la réussite des élèves est dépensé de façon efficiente pour répondre aux besoins particuliers des élèves qui présentent un risque de ne pas obtenir leur diplôme, le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires de la province doivent :

- adopter des méthodes de financement qui ciblent davantage les écoles et les conseils où les besoins des élèves à risque sont les plus grands et travailler avec les conseils et les écoles pour mieux évaluer la participation des élèves aux programmes dont le financement est fondé sur les demandes;
- améliorer les processus existants pour surveiller les dépenses des conseils et s'assurer que les fonds versés en trop sont correctement comptabilisés;

- établir le financement démographique en tenant compte des plus récentes données disponibles;
- évaluer le coût et les avantages de l'exécution du programme à double reconnaissance de crédit par le Ministère.

#### RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère convient que le financement de programmes doit être dépensé de façon efficiente et continuera à travailler avec les conseils scolaires pour faire en sorte que les fonds parviennent aux élèves à risque de décrocher et améliorer au besoin les estimations relatives à la participation aux programmes. Le Ministère utilise également des approches de financement fondées sur le nombre d'inscriptions et de demandes pour soutenir les efforts des conseils visant à améliorer le rendement des élèves et à réduire les écarts dans le rendement de ces derniers. Le Ministère continuera de travailler avec les conseils scolaires pour garantir la comptabilisation exacte des fonds. Il évaluera également la faisabilité d'exécuter à l'interne le Programme à double reconnaissance de crédit.